

Lasseube, le 19 octobre 2012



MAIRIE
64 290 LASSEUBE

Tél : 05.59.04.22.67
Fax : 05.59.04.24.34
e-mail : mairie@lasseube.fr

Le Maire

à

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux

Objet : Réunion du Conseil Municipal n°08/2012

P.J. : PV de la séance n° 07/2012

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra
le jeudi 25 octobre 2012 à 21h à la Mairie de Lasseube.

**Les remarques et demandes de modifications sur le compte rendu joint à cette convocation
devront être effectuées par écrit 48 heures avant la séance.**

➤ **ORDRE DU JOUR** :

1. Convention de mandat avec le Conseil général pour l'aménagement d'un accès sécurisé aux établissements scolaires depuis la RD24,
2. Décision modificative n°1 du budget primitif,
3. Création d'emplois d'animateurs occasionnels pour le Centre de Loisirs,
4. Subvention à l'association La Boule Lasseuboise,
5. Subvention exceptionnelle à Los Seuvetons,
6. Tarifs de la cantine au 1^{er} janvier 2013,
7. Tarifs de location des salles communales,
8. Achats et travaux sans délibérations,
9. Questions diverses.

Le Maire,

Jean-Louis VALIANI

**COMPTE RENDU****DE LA SEANCE 08/2012 DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 octobre 2012 à 21h**

Convocation : 19 octobre 2012

L'an deux mil douze et le vingt-cinq du mois d'octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt et une heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALIANI, Maire.

Présents : Joëlle FABRE, Michèle CAZADOUMECQ-COGES, Patrick PORTATIU-CAMBUSSET, Rachel MONTET, Joëlle LACAZETTE-JACOB, Yves BORDENAVE, Sébastien BORDENAVE-NOLIVOS, René BOURDET-PEES, Emmanuel COPPIN, Anne-Sophie DUFOSSE, Serge GUILHEM-BOUHABEN, Henri LAGREULA, David LAMPLE, Murielle LAURENT, Michel SALLENAVE, Alain TUCQ

Absents avant donné pouvoir :

Rachel CAZALET qui a donné pouvoir à Joëlle FABRE,

Félix REBOLLE-LABORDE qui a donné pouvoir à Jean-Louis VALIANI,

Secrétaire de séance : Joëlle LACAZETTE

Présence des correspondants de presse (La République et Sud-Ouest).

I – VOIRIE : AMENAGEMENT D'UN ACCES SECURISE AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DEPUIS LA RD24 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le Maire rappelle qu'en raison du chantier de réfection du collège Pierre Jéliotte, la Commune a souhaité réaliser un accès sécurisé à la RD24 pour le collège et l'école.

Le Département ayant décidé de participer à ces travaux, il convient de désigner la Commune maître d'ouvrage de l'opération, et de constituer une co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil général pour ces travaux, objet de la convention jointe en annexe.

L'opération étant estimée à 29 149 € TTC, la Commune prend en charge 9 149 € TTC, et la part du département s'élève à 20 000 € HT.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage jointe en annexe, avec le Conseil général.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II – FINANCES LOCALES : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF

Le Maire explique que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), instauré par la loi de finances pour 2012, met en place un mécanisme de péréquation entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à compter de l'exercice 2012.

Pour 2012, la Commune de Lasseube est contributrice pour un montant de 2 731 €.

Le paiement de cette contribution sera opéré par 4 prélèvements mensuels sur les avances sur contributions directes des mois de septembre à décembre 2012.



Il convient donc de prendre une décision modificative afin de prévoir 2 731 € de crédits budgétaires à l'article de dépenses 73925 (Fonds péréquation recettes fiscales communales et intercommunales).

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative du budget primitif ci-dessus décrite par le Maire ;
AUTORISE le Maire à émettre les mandats et les titres nécessaires au paiement de la contribution de la Commune au titre du FPIC.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III – JEUNESSE : RECRUTEMENT DE TROIS ANIMATEURS EN CDD POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE LA TOUSSAINT

Le Maire propose au Conseil municipal la création de trois emplois d'adjoints d'animation à temps complet pour assurer l'animation du Centre de Loisirs des vacances de la Toussaint 2012, du 5 au 9 novembre 2012.

Les emplois seraient créés pour la période du 5 au 9 novembre 2012. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures.

La rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut 297 de la fonction publique.

L'emploi serait pourvu par le recrutement de trois agents non titulaires en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE la création de trois emplois non permanents à temps complet d'adjoints d'animation représentant 35 heures de travail par semaine en moyenne pour la période du 5 au 9 novembre 2012.

AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

PRECISE - que ces emplois sont dotés de la rémunération correspondant à l'indice brut 297 de la fonction publique,

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IV - FINANCES LOCALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA BOULE LASSEUBOISE

Le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 160 € à l'association La Boule Lasseuboise, conformément à l'avis de la commission socio-culturelle lors de sa séance du mois de juin dernier.



Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 160 € à l'association La Boule Lasseuboise.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

V - FINANCES LOCALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LOS SEUVETONS

Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association Los Seuvetons pour l'organisation de la Hesta Seuvetona le 14 juillet dernier.

Le Maire, conformément à l'avis de la commission socio-culturelle réunie le 16 octobre dernier, propose d'attribuer à l'association Los Seuvetons une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € suite à l'organisation de la HestaSeuvetona, le 14 juillet dernier.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer à l'association Los Seuvetons une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € suite à l'organisation de la HestaSeuvetona, le 14 juillet dernier.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VI - FINANCES LOCALES : TARIF DES REPAS DE LA CANTINE AU 1^{ER} JANVIER 2013

Le Maire propose à l'assemblée de faire passer le prix du repas à la cantine à 2,76 € à compter du 1^{er} janvier 2013 (soit une augmentation de 2,13 % par rapport à 2012).

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** de faire passer le prix du repas à 2,76 €.

➤ **PRÉCISE** que ce tarif sera appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VII - FINANCES LOCALES : TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

Le Maire propose à l'assemblée de modifier le prix de location des salles communales (Ancienne cantine et Maison pour tous) aux particuliers.

Après examen de cette question par la Commission socio-culturelle, il propose de fixer les tarifs de location des salles comme suit :

**Tarif de location pour les lasseubois :**

- Ancienne cantine, ou Maison pour tous avec possible mise à disposition de l'Ancienne cantine = **2 € par personne**

Tarif de location pour les non-lasseubois :

- Ancienne cantine, ou Maison pour tous avec possible mise à disposition de l'Ancienne cantine = **150 € pour moins de 50 personnes**
= **300 € pour plus de 50 personnes**

Il précise que chaque réservation de salle devra être effectuée par écrit, même avant signature de la convention, avec indication du nombre de personnes attendues.

Il propose également de limiter l'occupation des salles par des associations extérieures conventionnées par des associations lasseubaises, et qui bénéficient donc de la gratuité de la location.

Pour cela, il propose de n'accepter qu'un seul conventionnement par association lasseubaise.

Il précise enfin que pour l'occupation des salles, les associations lasseubaises et les événements municipaux restent prioritaires vis-à-vis des associations bénéficiant d'une convention avec une association lasseubaise.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** les tarifs ci-dessus présentés par le Maire,
- **ADOPTE** la convention annexée à la présente délibération.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VIII - FINANCES LOCALES : DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE POUR LES MARCHES PASSES SANS FORMALITES PREALABLES INFERIEURS A 3000 € HT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 05 mai 2010,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes:

- Installation de compteurs divisionnaires d'eau Maison Cabarrouy : SEE LAFFITTE : 394,68 €
- Fournitures de voirie 2è trimestre : Carrières de Coustey : 1 326,53 €
- Publication approbation PLU : Sud-Ouest Publicité : 274,92 €



- Construction d'un auvent dans la cour de l'école primaire : EURL Denis LOIC : 931,56 €
- Achat d'une vitrine pour la cyberbase : L'Echo Technique : 434,23 €
- Achat d'un taille-haie : Entreprise BIDART : 520 €
- Equipement électrique du local du Comité des Fêtes : Entreprise BONNAVENTURE : 289,49 €
- Achat de panneaux de voirie pour les fêtes locales : MDB SIGNALISATION : 394,68 €
- Achat de cages de handball : Casal Sport : 1 534 €
- Achat de panneaux de voirie : Signature SA : 1 962,82 €
- Achat d'un ordinateur pour le service jeunesse : Micro Plus Informatique : 830,50 €
- Fournitures de voirie 3è trimestre 2012 : 171 €
- Achat buses parking école : Dragages du Pont de Lescar : 370,88 €

IX – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire distribue un courrier de Monsieur Le Sénateur Jean-Jacques LASSERRE.

Monsieur le Maire nous fait part :

- De l'invitation au Loto du Club Seconde Jeunesse le 26/10/12
- De sa participation au Congrès des Maires avec Madame FABRE.
- De l'avancée du recrutement de l'adjoint technique : 30 candidatures sont parvenues en mairies, 8 personnes ont été retenues pour l'entretien.
- Suite au départ à la retraite de Monsieur Michel HOURCLATS, à l'arrêt maladie de Monsieur René LACAVE et dans l'attente du recrutement de l'adjoint technique, Monsieur Pascal LORMANT a été embauché pour une durée d'un mois.
- Monsieur le Maire et Monsieur Patrick PORTATIU ont rencontré le Sous-Préfet concernant la subvention du projet d'extension de la salle polyvalente. Ce projet a retenu son attention car il comprend une partie de mise en accessibilité du bâtiment.
La C.C.P.O accorde 25 000 € sur le fond de concours
- Monsieur PORTATIU informe le Conseil municipal que les travaux des salles de bains de la gendarmerie sont terminés. Des travaux de maçonnerie sont effectués au secrétariat de la Mairie avec une ouverture entre le secrétariat et service jeunesse. Des travaux d'éclairage ont été effectués à la maison pour tous.
- Madame Joëlle FABRE informe le Conseil municipal des différentes manifestations de fin d'année :
 - La cérémonie du 11 novembre 2012
 - Le Téléthon les 7 et 8 décembre 2012
 - La banque alimentaire le 24 et le 25 novembre 2012
 - La réception des nouveaux venus le 30 novembre 2012
- Madame Joëlle LACAZETTE rappelle à tous de penser aux articles pour le bulletin municipal.
- Monsieur BOURDET-PEES demande si depuis la validation du P.L.U il y a eu d'avantages de certificats d'urbanisme. Monsieur le Maire répond positivement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40